

Éducation à la petite enfance : Pas d'égalité des chances sans lutte aux inégalités sociales !

Mémoire présenté dans le cadre de la Commission sur l'éducation à la petite enfance

Novembre 2016

La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)

Notre Fédération existe depuis 1974. Si à l'origine elle fut mise sur pied pour regrouper les familles monoparentales, depuis 1995, elle intègre aussi dans ses rangs les familles recomposées. Aujourd'hui, la FAFMRQ regroupe une quarantaine d'associations membres à travers le Québec. Au fil des ans, la Fédération a mené des actions importantes visant le mieux-être des familles monoparentales et recomposées. Parmi les dossiers sur lesquels la FAFMRQ s'est penchée activement, on retrouve notamment la lutte à la pauvreté, l'accessibilité aux études et l'égalité entre les femmes et les hommes. La Fédération s'est également préoccupée des mesures de soutien aux familles, dont celles permettant une meilleure conciliation famille-travail-études. Ainsi, la FAFMRQ a été très active dans les luttes qui ont mené à la mise en place d'un réseau public de services de garde à contribution réduite et du Régime québécois d'assurance parentale.

De plus, la Fédération a milité en faveur un meilleur accès à la justice pour les familles qu'elle représente. Ainsi, elle a été très active dans les actions qui ont mené à la mise en place du programme de médiation familiale, au modèle québécois de fixation des pensions alimentaires pour enfant, au système de perception automatique et à la défiscalisation de ces montants. La FAFMRQ milite également depuis plusieurs années pour que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu dans certains programmes gouvernement : à l'aide sociale, à l'aide financière aux études, dans les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique.

La Fédération s'est également impliquée, à titre d'intervenante, dans une cause visant un meilleur encadrement juridique des conjoints de fait. Nous croyons en effet que les enfants nés hors mariage, qui représentent pourtant 60 % des enfants du Québec, sont discriminés par rapport aux enfants nés de parents mariés et qu'il est temps de modifier le Code civil du Québec afin de remédier à cette iniquité.

Finalement, la FAFMRQ siège au sein de plusieurs partenariats de recherche, dont le Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque (JEFAR) de l'Université Laval, le partenariat Familles en mouvance de l'Institut national de recherche – Urbanisation, Culture et Société, ainsi que le Groupe interuniversitaire et interdisciplinaire de recherche sur l'emploi, la pauvreté et le protection sociale (GIREPS). La directrice générale de la Fédération assume également la codirection communautaire du partenariat de recherche Séparation parentale, recomposition familiale, financé dans le cadre du programme Subvention de recherche du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada.

Pas d'égalité des chances sans lutte aux inégalités sociales !

Dans son document de consultation, les responsables de la Commission sur l'éducation à la petite enfance posent la question suivante : « Qu'en est-il de nos efforts pour que tous les enfants québécois aient des chances égales de se développer à leur plein potentiel ? » La FAFMRQ est d'avis qu'il s'agit-là d'une excellente question à laquelle nous tenterons de répondre dans les pages qui suivent. D'entrée de jeu, nous aimerions attirer l'attention des responsables de la Commission sur le fait que, présentement, le Québec est loin de favoriser l'égalité des chances et d'assurer à tous les enfants le développement de leur plein potentiel. En effet, les coupures déjà en cours dans les services publics et les programmes sociaux, de même que les hausses de tarifs dont la population fait les frais contribuent à accroître les inégalités sociales. Il est inacceptable que les protections publiques destinées aux populations les plus vulnérables et les mesures de soutien aux familles soient mises à mal sous prétexte que le Québec n'a soit disant plus les moyens de les financer! Ceci est d'autant plus scandaleux quand on sait que l'État pourrait très bien récupérer des milliards de dollars, notamment en améliorant la progressivité de l'impôt, en rétablissant l'équilibre entre la fiscalité des particuliers et celle des entreprises ou en luttant contre la fraude et la mauvaise gestion des fonds publics.

Si des gains importants ont été réalisés au fil des ans pour les familles que nous représentons, la FAFMRQ s'inquiète fortement des reculs que connait présentement le Québec et qui affectent d'abord les personnes les plus vulnérables de la société. Il est pour le moins paradoxal que le gouvernement dévoile en grandes pompes une Politique de prévention en santé et consulte en vue d'une Politique de la réussite éducative, alors qu'on multiplie les mesures qui ont des effets extrêmement néfastes sur les personnes qu'on prétend vouloir aider! C'est le cas par exemple des récentes modifications apportées à l'aide sociale qui, en plus d'entretenir des préjugés envers les prestataires, sont une atteinte directe à leur santé et à leur dignité!

Malheureusement, plutôt que de travailler à l'amélioration des conditions de vie des personnes et des familles, la tendance actuelle va davantage dans le sens de prôner des interventions éducatives précoces auprès des enfants issus de milieux défavorisés. D'ailleurs, les familles monoparentales à faible revenu sont souvent parmi les premières visées par ce type d'interventions. Bien que le nombre de familles monoparentales ait grimpé substantiellement au cours des dernières décennies, elles sont malheureusement encore la cible de nombreux préjugés. Par exemple, dans certains milieux, on avance que les enfants qui grandissent dans ce type de familles sont plus à risque que d'autres de développer des comportements antisociaux (délinquance, violence, toxicomanie, etc.). Or, les facteurs retenus pour expliquer ces comportements déviants se résument trop souvent à faire porter la responsabilité des problèmes sur les jeunes et leur famille sans questionner les inégalités sociales et économiques qui jouent pourtant un rôle fondamental dans les possibilités de développement des enfants. D'ailleurs, le vocabulaire utilisé pour décrire les familles sur lesquelles ont veut intervenir est évocateur : on parle de populations « vulnérables », de familles « à risque », on prétend même vouloir empêcher « la transmission intergénérationnelle de la pauvreté », comme s'il s'agissait d'une maladie héréditaire!

L'approche positiviste, sur laquelle reposent les principaux modèles de prévention précoce au Québec, tend à évacuer trop rapidement la dimension politique des problèmes sociaux et à ignorer la multiplicité des solutions possibles. Comme le souligne Michel Parazelli, de l'École de travail social de l'UQAM :

« Le fondement positiviste de ces approches les conduit logiquement à imposer leurs "vérités" aux individus sans considérer le débat démocratique sur les choix normatifs d'une société comme une nécessité. Leur regard positiviste cultive une croyance selon laquelle la vérité scientifique sur la connaissance du réel résulterait du choix de la "Bonne Méthode" de recherche empirique ou expérimentale. Ce point de vue scientifique est celui du dogme qui ne

reconnait pas la valeur démocratique de la pluralité des interprétations sur le devenir humain (des faits observés), bref des différences politiques dans la compréhension du monde et de ce qui devrait être. L'occultation du politique fait en sorte de transformer les droits en besoins et les inégalités sociales en déterminants de la santé (le droit résiderait seulement dans l'accès aux services standardisés de protection). »¹

Des mesures ciblées qui ratent la cible...

Il y a quelques années, le programme OLO (pour œufs/lait/oranges) a été mis sur pied dans le but de prévenir les naissances des bébés à petit poids. Cette initiative consistait (et consiste encore aujourd'hui) à fournir des aliments à des jeunes femmes enceintes de milieux défavorisés. Deux groupes de futures mères ont fait l'objet de cette intervention qui était alors dans une phase de projet pilote : un premier groupe où on donnait seulement les aliments; et, un deuxième groupe qui, en plus de recevoir les œufs, le lait et les oranges, était suivi par une batterie de professionnels (médecins, infirmières, travailleurs sociaux, psychologues, etc.). Or, au grand étonnement des instigateurs de cette initiative, ce sont les futures mères du premier groupe qui ont donné naissance aux bébés les mieux portants. Que faut-il conclure de ces résultats ? On pourrait avancer l'hypothèse que les futures mères suivies par une batterie de spécialistes ont peut-être vécu un plus grand stress que les jeunes femmes auxquelles on avait simplement fourni des aliments.

Dans un texte publié en 2005, B.-Dandurand fait ressortir que, dans nos sociétés actuelles, le «parentage» n'est plus seulement le fait des parents, mais qu'il est de plus en plus fragmenté et institutionnalisé, c'est-à-dire également le fait de divers intervenants (enseignants, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.). Dans ce contexte, la chercheure parle ainsi de l'interface entre parents et intervenants :

« (...) toutes les familles ne sont pas semblables du point de vue de leur insertion sociale. Elles disposent de ressources différentes (revenus, scolarité ou réseau social) qui déterminent des capacités inégales à faire valoir leurs intérêts et à se prémunir contre les tentatives des intervenants d'influencer ou de contrôler leurs actions de parentage. (...) du côté des intervenants en contact direct avec les parents, leurs actions de parentage s'accompagnent forcément de la transmission (sinon de l'imposition) concomitante de valeurs, normes et règles de conduite fondées sur les savoirs institués et légitimés qui sont les leurs. (...) En outre, comme ces professionnels sont plus souvent issus des classes moyennes, ils tendent à accueillir plus favorablement les attitudes et comportements qui sont conformes aux valeurs et habitus reçus de leur famille d'origine. »²

Les professionnels qui interviennent auprès des familles en difficulté devraient être sensibilisés à la nécessité de lutter contre les préjugés. Tous ceux et celles qui ont eu des enfants le savent; être parent est à la fois la tâche la plus importante et la plus délicate qui soit. Un bébé n'arrive jamais avec un mode d'emploi et, qu'on soit bien nanti ou en situation de pauvreté, ça arrive de temps en temps de se sentir inadéquat. Or, quand les interventions qui vous sont destinées en tant que parent vous font refléter que, puisque vous êtes jeune et pauvre, vous êtes forcément inadéquate, cela n'aide aucunement à renforcer chez vous un sentiment d'estime de soi ou un sentiment de compétence. On devrait donc s'assurer que les interventions destinées aux familles ne contribuent pas à stigmatiser encore davantage les enfants qu'elles prétendent vouloir aider, ni à générer un sentiment d'incompétence chez leurs parents (des mères dans la majorité des cas) : « Le règne des experts mène souvent à l'impression que

¹ Michel Parazelli, «La prévention précoce. Vers une biologie de la pauvreté.», in *Bulletin de liaison de la FAFMRQ*, Vol. 33, no. 2, octobre 2008.

² B.-Dandurand, Renée; Parentage multiple et partition des responsabilités, in «Familles en mouvance : quels enjeux éthiques?», Presse de l'Université de Montréal, Collection Culture et Société, 2005, pp. 234-235.

la société est organisée entre ceux qui savent et qui donnent, et ceux qui ne savent pas et qui reçoivent. (...) L'estime de soi se développe lorsqu'on a la chance de donner ET de recevoir plutôt que de se cantonner seulement dans l'un ou l'autre. (...) il y a une énorme différence entre "veiller sur" le bien-être des familles et les "surveiller". »³

Vers une privatisation de la lutte à la pauvreté?

Par ailleurs, à l'instar de plusieurs acteurs des milieux communautaire, syndical et universitaire, notre Fédération est de plus en plus préoccupée par le désengagement de l'État au profit de la place de la philanthropie dans le domaine de la lutte à la pauvreté. Le gouvernement du Québec étudie d'ailleurs présentement la possibilité de recourir à des « obligations à impact social » pour financer des projets visant les populations vulnérables. Le nouveau Projet impact collectif (PIC), annoncé en octobre 2015, en est un exemple. Ce consortium regroupant des fondations privées, sous l'égide de Centraide, vise des investissements de 17 millions \$ sur 5 ans pour le développement social dans des quartiers défavorisés de Montréal. Avec de ce type d'initiatives, l'État n'est-il pas en train d'abandonner sa mission de régulateur des politiques sociales au profit d'intérêts privés ?

Comme le souligne Maxim Fortin, doctorant en science politique à l'Université Laval, le recours grandissant à la philanthropie dans le domaine du social soulève des enjeux démocratiques en plus de ne disposer aucunement des inégalités sociales :

« (...) ce qui devrait le plus attirer notre attention, c'est le lien évident entre la croissance de la philanthropie et la croissance des inégalités sociales. La philanthropie, particulièrement la grande philanthropie privée des élites, se développe là où il y a concentration de richesses et concentration du capital. Loin d'agir dans une logique de redistribution, l'action philanthropique renonce à s'attaquer à cette inégalité, aux sources de celle-ci, allant même jusqu'à la justifier, la considérer comme nécessaire. (...) La philanthropie renforce également une forme d'inégalité devant l'impôt. Tandis que les particuliers de la classe moyenne et des classes populaires se voient de plus en plus taxés et imposés en raison d'une soi-disant crise des finances publiques, les philanthropes bénéficient d'un véritable régime de privilèges en matière fiscale. »⁴

Dans un sondage mené récemment auprès des familles qui fréquentent les associations membres de la FAFMRQ, plusieurs nous ont dit recevoir de l'aide financière provenant d'entreprises ou d'organismes caritatifs pour arriver à payer les frais exigés en début d'année scolaire (fournitures, activités parascolaires, services de garde, ect.). Une mère nous a même dit qu'une fondation défrayait les coûts associés aux services d'orthopédagogie et d'aide aux devoirs pour ses enfants en difficulté d'apprentissage. Quand des familles doivent recourir à des fondations privées pour payer des fournitures scolaires ou pour recevoir des services professionnels pour leurs enfants en difficultés d'apprentissage, ne sommes-nous pas en train d'assister à une privatisation de la lutte à la pauvreté ?

Une véritable égalité des chances pour les enfants québécois doit impérativement passer par la réduction des inégalités socioéconomiques entre les plus riches et les plus pauvres; l'accès à des services publics universels de qualité; le rehaussement des protections publiques pour assurer à toutes et à tous un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (soit 17 248 \$ en dollars de 2013); la fixation du salaire minimum à 15 \$ l'heure et sa révision annuelle afin qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine sorte de la pauvreté.

³ Lemay, Céline, «Dans ressource, il y a source.», in *Périscoop*, Vol. 9, no. 1, avril 2005.

⁴ http://www.ledevoir.com/societe/ethique-et-religion/454764/sommet-2015-sur-la-culture-philanthropique-justicesociale-et-philanthropie-une-relation-tendue

Des services de garde éducatifs de qualité : une espèce menacée ?

Depuis toujours, la Fédération a défendu la qualité, maintes fois démontrée, des services de garde dispensés dans le réseau public des centres de la petite enfance. D'abord, le réseau des CPE est régi par des normes de haut niveau, ce qui n'est pas nécessairement le cas dans les garderies privées non subventionnées. La qualité de formation des éducatrices joue également un rôle important. Dans le réseau public, une éducatrice doit être formée, reconnue et encadrée, ce qui n'est pas obligatoire dans les garderies privées non subventionnées. De plus, les CPE, en privilégiant un mode de fonctionnement démocratique, sont de véritables lieux d'exercice de la citoyenneté, permettant aux parents utilisateurs d'être partie prenante des décisions qui les concernent, ce qui est rarement le cas dans les garderies à but lucratif.

La FAFMRQ est donc très préoccupée par le développement actuel de places en garderies privées non subventionnées au détriment des places en CPE. En effet, si on se fie aux chiffres du ministère de la Famille, le nombre de places en garderies privées non subventionnées est passé de 1620 en mars 2003 à 48 128 en juin 2014, une augmentation de plus de 2971 %! En comparaison, au cours de la même période, le nombre de places en CPE a connu une croissance beaucoup plus modeste, seulement 38 %, passant de 63 339 à 87 214.

Par ailleurs, la modulation des tarifs dans le réseau public des services de garde a déjà poussé plusieurs parents à choisir une garderie privée non subventionnée pour leurs jeunes enfants. Une des associations membres de la FAFMRQ, qui gère une garderie subventionnée en plus d'offrir un milieu de vie aux femmes monoparentales, a éprouvé des difficultés à combler plusieurs de ses places à la rentrée de septembre alors qu'il y a habituellement une liste d'attente. La raison invoquée par les mères est la crainte de ne pas être en mesure d'assumer l'augmentation des frais de garde.

Comme le soulignait l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE): « Avec la modulation, le gouvernement crée un avantage pour les garderies commerciales subventionnées par les crédits d'impôt. Ce faisant, il fait croire aux parents que ces dernières offrent un service d'aussi bonne qualité. Or, toutes les études sur la question ont démontré que seuls les CPE offrent un niveau de qualité qui permette d'optimiser le développement des enfants et ainsi d'assurer la rentabilité économique et sociale des services éducatifs à la petite enfance. »⁵

⁵ Le gouvernement joue avec l'avenir de nos enfants, communiqué de presse, Association québécoise des centres de la petite enfance, 3 septembre 2015.

Accessibilité : un besoin pressant d'adapter les services aux besoins réels !

Malgré les nombreux impacts positifs qu'a eu la création d'un réseau public des services de garde à contribution réduite pour les femmes et les familles québécoises, le programme recèle un certain nombre d'incohérences qui mériteraient d'être examinées. Le principal reproche qui peut être adressé au réseau actuel des services de garde subventionnés est sans contredit son manque de flexibilité. En effet, les transformations du marché du travail ont fait en sorte que les besoins des parents en termes de services de garde ont changé et que le modèle actuel (9 h à 5 h, du lundi au vendredi) n'est plus adéquat. « En 1976, la part des personnes ayant un emploi atypique – toutes formes confondues – dans l'emploi total au Québec était de 16,7 %. Selon les données publiées par l'Institut de la Statistique du Québec, plus de 38,1 % des travailleurs, en 2011, occupaient ce type d'emploi. La part du travail atypique dans l'emploi total a donc plus que doublé au cours de la période »⁶.

Cet écart entre les nouvelles réalités du monde du travail et l'offre de services de garde est d'ailleurs confirmé dans un rapport sur la qualité et la pérennité des services de garde publié en 2013 :

« L'enquête de 2009 sur l'utilisation, les besoins et les préférences des parents en matière de service de garde révèle que, pour près de 47 % des familles québécoises ayant des enfants de moins de 5 ans, les parents ont un horaire de travail ou d'études irrégulier, c'est-à-dire qu'au moins un des deux parents (ou le parent seul) travaille ou étudie selon un horaire irrégulier ou fait des heures supplémentaires à l'occasion. De plus, malgré certaines variations, la proportion d'emplois atypiques (c'est-à-dire le travail à domicile, autonome, à la pige, dont l'horaire est imprévisible, ou encore le cumul de plusieurs emplois) demeure non négligeable : environ 4 travailleurs sur 10 occupent un emploi caractérisé par l'une ou plusieurs des formes d'atypisme étudiées dans cette enquête, et ce, tant chez les mères que chez les pères. Cela devrait se répercuter sur la demande de services de garde atypiques. »⁷

Il existe également un manque de cohérence dans la gestion des listes d'attente. En effet, certains parents se voient forcés de prendre la place qui leur est offerte en CPE avant même que leur congé parental ne soit arrivé à terme, au risque de retomber au bas de la liste d'attente. N'y aurait-il pas lieu de gérer ces listes autrement ?

Services de garde et familles à faible revenu : un accès limité ?

Une autre incohérence du système actuel est le fait que les familles à faible revenu auraient un accès réduit aux places en services de garde subventionnés, comparativement aux familles à revenus élevés. En effet, une enquête réalisée en 2009 par l'Institut de la statistique du Québec sur l'utilisation, les besoins et les préférences des parents en matière de services de garde⁸ a révélé que l'utilisation des places à contribution réduite est moins élevée chez les familles ayant un revenu inférieur à 30 000 \$.

Selon Luc Turgeon et Mélanie Bourque, de l'Université du Québec en Outaouais, divers facteurs peuvent expliquer cet écart :

« Le premier est le manque de places. (...) les individus qui vivent dans des conditions matériellement et socialement défavorables sont plus susceptibles de mentionner le manque de places pour expliquer pourquoi ils ne font pas garder leur enfant. À Montréal, une étude

⁶ Noiseux, Yanick, «La transformation du travail au Québec: Flexibilité et précarité, deux faces d'une même réalité», in *Les travailleurs pauvres: Précarisation du marché du travail, érosion des protections sociales et initiatives citoyennes*, sous la direction Pierre-Joseph Ulysse, Frédéric Lesemann et Fernando J. Pires de Sousa, 2014, p. 116.

⁷ Maurice Boisvert, Rapport: Chantier sur la qualité et la pérennité des services de garde et sur leur financement, décembre 2013.

⁸ Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des parents en matière de service de garde, Institut de la statistique du Québec, 2009.

du directeur de la santé publique publiée en 2011 a démontré d'ailleurs que le taux de places disponibles est moins élevé dans les secteurs les moins favorisés. Le deuxième facteur est le type d'emploi occupé par les ménages à faible revenu. Ceux-ci occupent davantage des emplois où les conditions de travail exacerbent le conflit travail-famille. Ces emplois généralement atypiques et précaires, souvent dans le secteur des services, ne leur permettent pas de connaître à l'avance leur horaire, ni le nombre d'heures travaillées. Ces seuls facteurs rendent la fréquentation d'un CPE beaucoup plus difficile, surtout pour les familles monoparentales. »

Or, comme le souligne une étude sur le marché du travail et les parents publiée en 2009 par l'Institut de la statistique du Québec, les mères monoparentales se retrouvent plus souvent que les autres types de parents à occuper un emploi à temps partiel avec un taux de 17,6 % comparativement à 11,8 % pour les travailleurs en couple avec deux revenus. Par ailleurs, la proportion de femmes monoparentales chez les employé(e)s à bas salaire est de 27,9 % comparativement à 12,9 % chez les couples à deux revenus. 10

À cette détérioration de la qualité des emplois disponibles s'ajoute la difficulté de devoir assumer seule des responsabilités familiales. Comme le souligne un avis scientifique publié récemment par l'Institut national de santé publique :

« On remarque également que les mères seules ont un degré plus élevé de difficulté à concilier travail et famille que les autres parents et qu'elles souffrent davantage de difficultés associées à la détresse psychologique. De plus, comparativement aux familles biparentales, elles ont moins de temps à consacrer aux activités parentales. Les familles monoparentales vivent donc des problèmes importants en termes de conciliation famille-travail, voire plus de problèmes que les familles où les deux parents travaillent. Le fait d'être un parent seul rend la conciliation plus difficile et peut même devenir un obstacle à l'emploi. Il a été constaté par exemple que les mères monoparentales ont plus souvent recours à l'aide sociale. » 11

Même les places gratuites sont peu utilisées

Le manque de places disponibles en CPE dans les quartiers défavorisés et la difficulté de concilier les horaires de garderie avec les horaires de travail atypiques ne sont pas les deux seules raisons qui peuvent expliquer la faible fréquentation des services de garde subventionnés par les familles à fable revenu. En effet, en dépit du fait que certaines places à 2,5 jours par semaines sont censées être offertes gratuitement aux familles prestataires de l'aide sociale, il semble que ces dernières en profitent peu. Bien que les causes exactes de ce recours peu fréquent aux services de garde de la part des familles assistées sociales demeurent peu documentées, on peut avancer l'hypothèse que ces parents, particulièrement les mères, sont peu enclines à fréquenter des milieux où elles se sentiront jugées défavorablement dans leurs compétences parentales. En effet, les divers intervenants (travailleurs sociaux, éducatrices, enseignantes, ...) ne sont pas imperméables aux préjugés sociaux et, de leur côté, les parents ne sont pas toujours suffisamment équipés pour faire valoir leurs droits et leurs points de vue. Si on devient parent par le simple fait de mettre au monde un enfant, il faut des années d'études pour devenir travailleur social, enseignant ou éducateur spécialisé. Il n'est donc pas étonnant que certains parents se sentent intimidés face à certains intervenants, d'autant plus que, comme les places en CPE destinées aux familles assistées sociales sont régies par des conditions spécifiques, elles sont

-

⁹ Luc Turgeon et Mélanie Bourgue, «Services de garde et milieux défavorisés: une situation complexe», Libre opinion, *Le Devoir*, 1^{er} décembre 2014.

¹⁰ *Travail et rémunération: Le marché du travail et les parents.*, Institut de la statistique du Québec, décembre 2009, «Tableau 4.2: Proportion d'employés à bas salaire selon la situation familiale et le sexe, Québec, 2008», p. 31.

¹¹ Nathalie Saint-Amour et Mélanie Bourque; Conciliation travail-famille et santé: le Québec peut-il s'inspirer des politiques gouvernementales mises en place dans d'autres pays?, Institut national de santé publique, aoôt 2013, p. 27.

facilement repérables. Par ailleurs, ces mères éprouvent une grande valorisation à s'occuper ellesmêmes de leurs enfants.

Comme le souligne Marie-France Raynault, directrice de l'observatoire montréalais sur les inégalités sociales de la santé :

« Nous avons un très bon système actuellement au Québec. Le seul problème est que les enfants des milieux très défavorisés n'y vont pas pour trois raisons : des raisons culturelles, économiques et géographiques. Alors que le manque de places est criant, surtout dans les CPE, les enfants de parents qui sont prestataires de l'aide sociale ne sont pas toujours les bienvenus. Les places disponibles à proximité de leur maison sont souvent réservées pour des travailleurs de l'extérieur du quartier. Résultat, les familles à faible revenu utilisent moins régulièrement les services de garde. Les enfants y passent moins d'heures chaque semaine et y sont inscrits à un âge moins précoce que dans les familles aisées. »¹²

Cela dit, la fréquentation d'un service de garde doit demeurer le choix des parents, peu importe leur statut socioéconomique. Encore une fois, la façon la plus sûre de favoriser l'égalité des chances des enfants issus des milieux défavorisés, c'est en améliorant leurs conditions de vie, en leur garantissant des revenus suffisants, en leur permettant d'habiter un logement de qualité à prix raisonnable et en leur assurant l'accès à des services publics universels de qualité.

LES OCF: POUR UNE AUTRE RÉPONSE AUX BESOINS DES FAMILLES

Les services de garde éducatifs ne sauraient être l'unique réponse possible aux besoins des familles. En travaillant à l'amélioration des conditions de vie des familles qui les fréquentent et en accompagnant les parents dans leur rôle, les organismes communautaires Famille (OCF) contribuent nécessairement à favoriser le bien-être des enfants. L'approche développée par les OCF se veut une approche globale, à l'image des autres secteurs du communautaire. Cette approche est orientée sur la prévention plutôt que sur le curatif et s'adresse au parent en tant qu'acteur social plutôt que comme spectateur passif des interventions et des actions qui le concernent. Les organismes considèrent que toute politique, et par conséquent tout programme ou intervention, devrait s'appuyer « sur l'expérience des parents et favoriser l'accomplissement de leur potentiel ».

Les organismes communautaires cherchent donc à intervenir directement sur les aspects sociaux, personnels, économiques, politiques et culturels et les facteurs qui les déterminent, donc avec une conception globale des personnes. La prévention, la promotion et la défense des droits font donc partie intégrante de l'approche globale. C'est donc dire que l'approche globale est une philosophie d'intervention profondément ancrée dans l'action. En un mot, elle est l'essence même du mouvement communautaire.

La spécificité des organismes membres de la FAFMRQ

Les organismes qui accueillent au quotidien des familles monoparentales et recomposées interviennent auprès des personnes vivant des transitions familiales. Les personnes qui fréquentent ces organismes sont majoritairement des femmes avec enfants (70 %) qui vivent des situations spécifiques; elles sont soit en situation de rupture, de monoparentalité ou de recomposition. Elles vivent des réalités qui leur sont propres quant à la surcharge de travail, à la discrimination liée à leur statut, etc. Les interventions des organismes réalisées dans un contexte de milieu de vie offrent aux familles un lieu d'appartenance, un réseau d'entraide et d'action. Ces organismes sont les mieux placés pour rejoindre les familles, dont celles en situation de vulnérabilité. Ils sont également présents et à proximité des milieux de vie des familles en vue d'offrir accueil, référence, information, soutien, entraide, etc.

¹² Citée dans un article de Pascale Breton, «Les enfants pauvres ont moins accès aux place à 7\$.», in La Presse, 28 novembre 2011.

Les associations de familles monoparentales et recomposées répondent aux différents besoins des familles qu'elles accueillent en leur donnant les outils et les moyens nécessaires au développement de leur plein potentiel et de leur autonomie. Ces organismes contribuent à atténuer l'isolement et la détresse vécus par certaines d'entre elles. En améliorant le tissu social et la solidarité, ils deviennent des partenaires incontournables dont il faut tenir compte pour améliorer la vie de ces familles. En partageant les difficultés liées aux transitions familiales auxquelles elles sont confrontées, ces familles prennent finalement conscience de leurs forces et de leurs ressources personnelles.

Malheureusement, en dépit du travail essentiel réalisé sur le terrain, les OCF connaissent d'importants problèmes de financement. Avec une moyenne de financement annuel de 65 000 \$, les organismes financés par le ministère de la Famille sont loin derrière leurs homologues financés par le ministère de la Santé et des Services sociaux dont la moyenne de financement avoisine les 140 000 \$ par année. Si on veut vraiment améliorer les conditions de vie des familles et favoriser une véritable égalité des chances pour TOUS les enfants du Québec, le travail des OCF, dont les associations de familles monoparentales et recomposées, doit impérativement être reconnu et financé adéquatement !

À PROPOS DES MATERNELLES 4 ANS

Notre Fédération s'est déjà prononcée sur l'implantation des maternelles 4 ans. ¹³ Si le but est d'offrir un nouvel outil pour la réussite scolaire et un choix de plus pour les parents, pourquoi limiter les maternelles 4 ans aux seuls milieux défavorisés? N'est-ce pas là un préjugé défavorable à l'endroit des familles à faible revenu? D'autant plus que, dans un rapport qui vient tout juste de paraître, le Conseil supérieur de l'éducation plaide justement en faveur d'une plus grande mixité scolaire: « Dans un groupe mixte équilibré, les élèves performants maintiennent leurs bons résultats, et ceux qui éprouvent des difficultés obtiennent de meilleurs résultats au contact d'élèves qui apprennent facilement. [...] S'il est vrai que les élèves jugés en difficulté y gagnent davantage que les autres, ces derniers ne subissent pas d'effets négatifs de la mixité. » ¹⁴

Le rapport du CSE va même jusqu'à démontrer que la concurrence créée par les écoles privées et les écoles à vocation particulière nuit aux élèves des milieux défavorisés et fragilise l'école publique : « Cette crise de confiance accentue la tendance à regrouper les élèves selon leur profil scolaire et socioéconomique. Il en résulte une forme de ségrégation qui conduit à un système d'écoles à plusieurs vitesses. L'écart se creuse entre les milieux : certains établissements ou certaines classes sont considérées comme moins propices à l'apprentissage (les familles qui le peuvent les fuient) et les conditions de travail y sont plus difficiles (les enseignants qui le peuvent les fuient également) ».

Par ailleurs, si les enfants qui vivent au sein de familles en situation de pauvreté ont de moins bons résultats scolaires que les autres, ne serait-il pas plus utile d'assurer, en premier lieu, la couverture de leurs besoins de base (nourriture, logement, vêtements, etc.) plutôt que d'investir dans de supers programmes d'interventions éducatives précoces ? On semble sous-estimer grandement le stress vécu par des enfants et des parents qui doivent composer, jour après jour, avec des conditions de grave précarité financière.

L'objectif visé par l'implantation de services de maternelle 4 ans en milieu défavorisé est de lutter contre le décrochage scolaire. Pourtant, toutes les études ne s'entendent pas sur les bénéfices de la scolarisation précoce. Selon certaines d'entre-elles, l'augmentation du temps de fréquentation scolaire n'aurait pas d'effet notable sur la performance des élèves :

¹³ «Des maternelles 4 ans en milieux défavorisés: attentions aux dérives des programmes ciblés!», FAFMRQ, Mai 2013. http://www.fafmrq.org/wp-content/uploads/2014/04/2013MemMaternelles4ansPL23.pdf (Voir aussi des extraits de ce mémoire en Annexe I du présent document.)

¹⁴ « L'injustice faite aux enfants pauvres », Robert Dutrisac, *Le Devoir*, 3 novembre 2016: http://www.ledevoir.com/politique/quebec/483770/education-l-injustice-faite-aux-enfants-pauvres

« Les résultats des analyses sur l'effet de la fréquentation scolaire à l'âge de quatre ans ne permettent pas de distinguer les groupes d'enfants selon leur condition de scolarisation. Ainsi, dans les milieux défavorisés, comparativement à ceux qui sont entrés à l'école à l'âge de cinq ans, les enfants qui ont commencé à l'âge de quatre ans n'apparaissent pas mieux préparés en première année du primaire. (...) aucune différence significative entre les résultats ajustés en mathématiques et en lecture-écriture n'est observée chez les élèves des milieux défavorisés qu'ils aient fréquenté la maternelle à plein temps ou à demi-temps. Des résultats similaires sont obtenus à la suite de l'analyse des variables reliées à l'adaptation sociale. Les enfants des milieux défavorisés inscrits au programme de maternelle à plein temps ne se distinguent pas de leurs pairs ayant fréquenté à demi-temps sur les variables suivantes : taux d'absentéisme, désignation comme élève avec troubles du comportement et recours aux services spécialisés. L'ensemble de ces résultats montre donc que la fréquentation à plein temps en comparaison avec la fréquentation à demi-temps, en milieu défavorisé, ne permet ni un rendement scolaire ni une meilleure adaptation sociale des élèves en première année. (...) En général, après trois ans d'implantation, il est plutôt observé un effet contraire : les enfants des milieux défavorisés inscrits à la maternelle plein temps ont des résultats plus faibles que leurs pairs des milieux non défavorisés. Enfin, nos résultats montrent que les enfants qui ont fréquenté l'école dès l'âge de quatre ans ont des caractéristiques scolaires similaires à celles des enfants qui ont commencé leur scolarisation seulement à l'âge de cinq ans. »¹⁵

On peut aussi se demander s'il y a véritablement lieu de s'inquiéter des résultats scolaires des jeunes Québécois(e)s puisque, selon les derniers résultats du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), « le Québec se classe dans le peloton de tête en ce qui concerne les résultats en mathématiques, en sciences et en lecture. Plus remarquable encore... le Québec est au premier rang dans le monde francophone, devant la France, la Belgique et la Suisse ». ¹⁶ Par ailleurs, le pays qui obtient la meilleure performance au PISA est la Finlande où l'âge d'entrée à l'école est 7 ans !

De quels enfants parle-t-on au juste?

Cela dit, sur quels critères fait-on la sélection des enfants qui sont invités à fréquenter une maternelle 4 ans ? Comme les familles assistées sociales sont peu enclines à fréquenter les services de garde éducatifs, on peut présumer que ce sont elles que l'on cherche à rejoindre en offrant les services de maternelle 4 ans à temps plein en priorité aux enfants issus des milieux les plus défavorisés. Bien sûr, le fait que le service soit gratuit et à temps plein peut présenter un certain avantage sur une place en CPE. En effet, même pour les familles assistées sociales, il y aurait un gain puisqu'elles ne sont exemptées du paiement de la contribution réduite que deux jours et demie ou cinq demi-journées par semaine pour un maximum de 130 journées par année. Cependant, si les familles dont le ou les parents travaillent ou sont aux études sont également invitées à inscrire leur enfant à la maternelle 4 ans, l'économie pourrait être encore plus importante.

La conciliation famille-travail-études – Si les services de maternelle 4 ans sont également offerts aux enfants dont les parents occupent un emploi ou sont aux études, on doit tenir compte des problèmes de conciliation famille-travail-études qui pourraient survenir. On sait que, contrairement aux CPE, les écoles sont soumises à un calendrier qui prévoit un certain nombre de journées pédagogiques pendant l'année, ainsi qu'une semaine de relâche scolaire. Les parents qui ont des enfants d'âge scolaire doivent déjà composer avec ce genre de conflits d'horaire, mais plus les enfants sont jeunes, plus il est difficile

¹⁵ LAPOINTE, Pierre, Richard E. TREMBLAY & Martine HÉBERT, «Évaluation d'un programme national de maternelle en milieux défavorisés», Canadian Journal of Education, no 28, 2005, p. 615-637.

¹⁶ Collectif signé par 17 universitaires québécois, Le Devoir, «Résultats du Québec au PISA – soyons fiers de notre système d'éducation!», 13 décembre 2010.

de trouver des aménagements adéquats. Si certains milieux de travail permettent que leurs employé(e)s viennent au travail avec leur enfant, d'autres employeurs sont moins accommodants. Par ailleurs, un enfant de 8 ans qu'on devra amener au travail sera passablement plus facile à superviser qu'un enfant de 4 ans. On peut aussi se demander où ces enfants se retrouveront pendant les mois d'été. Si certains camps de jour offrent des services aux enfants de 4 ans, ils ne sont pas disponibles dans toutes les régions du Québec. Quelles mesures sont mises en place afin de faciliter la conciliation famille-travail-études pour les parents qui occupent un emploi ou qui sont aux études ?

La formation du personnel enseignant — Sans douter de la compétence et de la bonne volonté du personnel enseignant du primaire, on peut toutefois se questionner sur leur capacité véritable d'accueillir, de superviser et de répondre aux besoins d'enfants de 4 ans. Comme le soulignait Nathalie Bigras (professeure au Département d'éducation et de pédagogie de l'UQAM) dans Le Devoir du 10 avril 2013 : « Ce qu'on retrouve dans les formations universitaires, c'est entre 4 et 12 crédits (sur 120) qui sont consacrés à l'éducation préscolaire. (...) Là-dedans, ils voient la gestion des groupes, le programme, les fondements, mais ils n'ont pas le temps de voir les besoins développementaux des enfants de cinq ans, encore mois de quatre ans ». Ainsi, quels mécanismes ont été mis en place pour s'assurer que les enseignant(e)s qui se voient assigner les classes de maternelle 4 ans ont reçu une formation adéquate?

Le ratio adulte/enfants – En plus de la formation des enseignant(e)s, le ratio adulte/enfants apparait également préoccupant. Dans les maternelles 4 ans, on parle de classes de 18 enfants pour un(e) enseignant(e) alors que, dans les CPE, le ratio est deux éducatrices pour le même nombre d'enfants de cet âge. Or, les besoins d'encadrement et de supervision de jeunes enfants sont nécessairement plus importants que ceux d'enfants plus matures, d'autant plus qu'entre 4 et 5 ans, les changements développementaux sont importants. De plus, si la qualité de la relation entre l'adulte responsable et les enfants est importante à tous les âges, elle est encore plus déterminante pour le développement des jeunes enfants. Comment s'assure-t-on de créer et de conserver des interactions de qualité avec tous les enfants qui fréquenteront les maternelles 4 ans ?

Une autre de nos préoccupations concerne l'encadrement des repas du midi. En CPE, les repas sont fournis, alors qu'en milieu scolaire, les enfants arrivent généralement avec une boite à lunch. Le ratio adulte/enfants pour les services de garde en milieu scolaire lors de la supervision du diner peut varier de un adulte pour 35 enfants à un adulte pour 60 enfants. Si on prend pour acquis que certains enfants de 4 ans peuvent éprouver des difficultés à gérer seul leur boite à lunch, le personnel chargé de surveiller les repas est-il en mesure de leur prêter assistance tout en assurant une supervision adéquate aux autres enfants ?

Universalité : le bien-être des enfants vu comme une responsabilité collective !

Si la situation des familles monoparentales s'est améliorée de façon significative au cours des dernières décennies, c'est en bonne partie grâce à la mise en place de diverses mesures de soutien aux familles, qui font d'ailleurs l'envie des autres provinces canadiennes. Bien sûr, la mise en place, en 1997, d'un réseau public de services de garde à contribution réduite a eu des impacts importants sur le taux d'activité des mères ayant de jeunes enfants. Il est passé de 63,1% en 1996 à 80,2% aujourd'hui pour les mères avec conjoint et ayant des enfants de moins de 6 ans. Pour les mères monoparentales ayant de jeunes enfants, le taux d'activité est passé de 46,3% à 69,2% au cours de la même période. De plus, comme le fait remarquer le Conseil du statut de la femme dans un Avis publié en novembre 2014, les mères monoparentales ayant des enfants de moins de 6 ans ont connu la plus forte hausse d'activité parmi l'ensemble des mères québécoises entre 1996 et 2008 : « Simultanément, le nombre de familles monoparentales recevant des prestations d'aide sociale – en grande majorité dirigées par des femmes – est passé de 99 000 à 45 000. Le taux de pauvreté relative des familles monoparentales avec une femme à leur tête est par ailleurs passé de 36% à 22% et leur revenu réel médian après impôts a grimpé de 81%. »¹⁷

Le gouvernement du Québec a récemment mis fin à la politique des services de garde à prix unique en modulant la subvention offerte en fonction du revenu à partir d'un revenu familial de 50 000 \$. Depuis janvier 2016, pour les familles dont les revenus se situent entre 75 820 \$ et 158 820 \$, la facture des frais de garde est passée de 7,55 \$ par jour à des montants pouvant varier entre 8,25 \$ et 20,70 \$ par jour. Ce sont près des deux tiers des familles qui utilisent présentement les services de garde qui sont affectées par ces hausses. Un article publié récemment dans le Journal de Montréal faisait état de plus de 5500 parents qui ont du prendre des arrangements avec Revenu Québec parce qu'ils étaient incapables de payer l'augmentation des frais de garde subventionnés.

Avant l'entrée en vigueur de la modulation des tarifs, le financement du réseau reposait sur une contribution mixte de l'État et des parents usagers. Le gouvernement assumait environ 84 % des coûts du système et les parents 16 %. Mais, surtout, on assurait ainsi un financement équitable à tous les services de garde, quel que soit leur localisation et leur milieu. En introduisant le concept d'« universalité modulée selon le revenu », l'État se trouve à faire payer trois fois les familles : par le tarif quotidien du service de garde éducatif, par leurs taxes et leurs impôts et par cette nouvelle ponction fiscale. Il s'agit carrément d'une « taxe famille » qu'on impose aux jeunes ménages qui ont des enfants d'âge préscolaire. Cette approche représente non seulement une brèche importante dans le principe d'universalité, mais elle fait en sorte que plusieurs familles de la classe moyenne n'ont plus les moyens de payer des frais de garde aussi élevés.

La fin de l'universalité : une menace à l'autonomie économique des femmes !

La fin de l'universalité des services de garde à contribution réduite est un recul inacceptable pour les femmes qui ont de jeunes enfants! Comme c'est le revenu familial qui est pris en compte dans le calcul des frais de garde, pour les femmes dont le revenu du conjoint est au-delà d'un certain seuil, le montant des frais de garde devient prohibitif, rendant beaucoup moins avantageux pour elles d'occuper un emploi, particulièrement s'il s'agit d'un emploi à temps partiel. Rappelons qu'en dépit des progrès sociaux qui ont permis aux femmes d'investir massivement le marché du travail, il existe encore un écart important entre la rémunération des femmes et celle des hommes.

13

¹⁷ Impact d'une modulation de la contribution parentale aux services de garde subventionnés sur la participation des femmes au marché du travail., *Avis* du Conseil du statut de la femme, 24 novembre 2014, p. 21.

¹⁸ http://www.journaldemontreal.com/2016/11/11/hausse-des-tarifs-de-garde-des-parents-incapables-de-payer

Selon des données de 2013 de Statistique Canada, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à détenir un emploi à temps partiel. Bien qu'elles représentent 48 % de la force de travail, elle sont près du double à travailler à temps partiel (271 300 hommes contre 502 700 femmes). De plus, comme le rappelle l'Institut de recherche et d'information socioéconomique, l'équité salariale n'est toujours pas atteinte et il existe encore un écart important entre la rémunération des femmes et celle des hommes : « En 2013, cet écart a d'ailleurs atteint son plus haut sommet en 10 ans, entre autres à cause d'une augmentation du salaire horaire moyen plus faible pour les femmes (0,7 %) que pour les hommes (2,2 %). Pour chaque heure travaillée, un homme gagnait en moyenne 2,91 \$ de plus qu'une femme » 19.

Par ailleurs, comme les travaux de la sociologue Hélène Belleau l'ont démontré, la gestion de l'argent dans le couple ne se fait pas toujours de façon équitable et la notion de revenu familial (sur laquelle est pourtant basée la détermination des montants dans nos programmes sociaux) doit être réexaminée à la lumière des disparités de revenus qui existent entre les conjoints.

« Quelques études récentes montrent que les jeunes couples d'aujourd'hui sont plus nombreux à adopter une gestion séparée ou partiellement indépendante des revenus de chacun. Lorsque les revenus des conjoints sont gérés séparément, peut-on encore parler de revenu familial? Ce concept ne porte-t-il pas l'idée d'une mise en commun des revenus, d'une redistribution équitable de ceux-ci entre les membres de la famille et de dépenses communes? Comme autrefois au sein d'un même couple, on retrouve des niveaux de vie parfois différents entre conjoints en raison des rôles distincts assumés par les hommes et les femmes, des écarts structurels de salaires entre ceux-ci et du mode de gestion privilégié. (...) En somme, la notion de revenu familial semble n'avoir jamais réellement incarné les idées qu'elle véhicule, à savoir la mise en commun de l'ensemble des revenus et la redistribution plus ou moins égalitaire de ceux-ci entre les membres du ménage. Cette notion masque des inégalités, des rapports de pouvoir, etc., au sein des familles et de la société en général. »²⁰

Cette atteinte directe à l'autonomie économique des jeunes mères pourrait également les rendre beaucoup plus vulnérables au moment d'une rupture. En effet, les femmes qui ont été retirées du marché du travail pendant plusieurs années pour s'occuper d'un ou plusieurs enfants présentent beaucoup plus de risques de se retrouver à l'aide sociale au moment d'une séparation que si elles sont demeurées actives.

Ainsi, bien que la fin de l'universalité dans la tarification des services de garde soit présentée comme une économie, elle pourrait se traduire en pertes de revenus (moins de rentrée fiscales pour l'État puisque moins de femmes en emploi) ou en dépenses additionnelles (davantage de femmes à l'aide sociale suite à une rupture). De plus, comme le souligne pertinemment le Conseil du statut de la femme, des effets à plus long terme sont également à prévoir :

« En favorisant la participation des femmes au marché du travail, le programme des services de garde à contribution réduite permet non seulement à celles-ci d'assurer leur autonomie économique aujourd'hui, mais aussi de profiter des avantages économiques découlant de cette participation (assurance-emploi, contribution au Régime de rentes du Québec et à un régime de retraite d'employeur, etc.), lesquels conditionneront leur survie économique en cas de perte d'emploi et au moment de la retraite. Par conséquent, si, pour réduire le coût de sa politique de garde des enfants d'âge préscolaire, l'État poussait un certain nombre de femmes à sortir du marché du travail, même temporairement, il devrait faire face à d'autres

¹⁹ Tâches domestiques: encore loin d'un partage équitable., Note socio-économique de l'IRIS, octobre 2014, p. 2.

²⁰ Hélène Belleau, « Le revenu familial a-t-il déjà existé? », *Bulletin de liaison* de la FAFMRQ, Volume 37, No 2, octobre 2012.

coûts pour subvenir à leurs besoins par le biais de ses politiques d'assistance-emploi, durant la vie active, mais aussi après l'âge de la retraite. 21

Un casse-tête pour les familles monoparentales et recomposées

De plus, la fin du tarif unique est un véritable casse-tête pour les parents séparés et pour les familles recomposées. En effet, comme le tarif est modulé en tenant compte du revenu familial, la facture des frais de garde peut grimper de façon significative. Or, dans une famille recomposée, le partage des dépenses ne se fait pas de la même façon que dans une famille traditionnelle. Il arrive fréquemment que les conjoints d'une famille recomposée assument les dépenses pour leurs enfants respectifs. Avec la modulation des tarifs, le revenu du nouveau conjoint est pris en compte, ce qui pourrait créer des tensions importantes au sein des couples. Même chose du côté des parents qui ont des enfants en garde partagée. Les questions entourant la garde des enfants et la fiscalité entrainent déjà des négociations complexes entre les ex-conjoints pour déterminer le partage des frais et des déductions fiscales. Habituellement, c'est le parent qui a le revenu le moins élevé qui déclare l'enfant comme personne à charge sur sa déclaration de revenu, et les parents partagent ensuite les sommes reliées aux déductions et crédits d'impôt. Sauf que, lorsque les relations sont tendues entre les ex-conjoints, les négociations peuvent parfois être difficiles.

-

²¹ Avis du Conseil du statut de la femme, novembre 2014, p. 26.

En guise de conclusion

Il est clair que les enjeux de qualité, d'accessibilité et d'universalité des services éducatifs à l'enfance sont intimement liés les uns aux autres. Or, ces trois aspects sont mis à mal par les politiques néolibérales qui ont cours depuis plusieurs années au Québec et les graves reculs auxquels elles donnent lieu. Dans les pages du présent mémoire, on a vu que le réseau public des services de garde est présentement en perte de vitesse par rapport au développement accéléré des places en garderies privées. On a également constaté que la fin de l'universalité et son remplacement par la modulation des tarifs des services de garde fait en sorte que de plus en plus de parents désertent le réseau public parce qu'il devient plus avantageux pour eux de bénéficier du crédit d'impôt pour frais de garde. On a démontré aussi de quelle façon la fin du tarif unique constitue une menace à l'autonomie économique des femmes qui ont de jeunes enfants, augmentant les risques pour elles de se retrouver à l'aide sociale en cas de rupture.

Par ailleurs, nous avons rappelé que les services de garde éducatifs ne sauraient être la seule réponse aux besoins des familles qui ont de jeunes enfants. Il existe un important réseau d'organismes communautaires au Québec (dont les associations de familles monoparentales et recomposées) qui accueillent les familles et travaillent à l'amélioration de leurs conditions de vie. Or, ces organismes ont un urgent besoin d'être reconnus et financés pour accomplir adéquatement leur mission.

Finalement, il nous est apparu important de faire une mise en garde concernant les effets stigmatisants de certaines interventions destinées aux familles dites « vulnérables ». La FAFMRQ est d'avis que, plutôt que de multiplier les interventions auprès des enfants issus de milieux défavorisés, il est nécessaire de questionner les inégalités sociales et d'agir sur les causes systémiques qui sont génératrices de pauvreté. Le Bilan-Faim 2016²² du réseau des Banques alimentaires du Québec faisait récemment état d'une augmentation de 5,4 % des demandes d'aide, soit 100 000 demandes supplémentaires par mois comparativement à 2015. Rappelons que 34,5 %\$ des demandes d'aide sont pour des enfants de moins de 18 ans !

Il est totalement inacceptable que, dans une société riche comme la nôtre, plus de 750 000 de personnes (dont 50 000 familles monoparentales) ne couvrent pas leurs besoins les plus élémentaires! Il faut s'assurer que TOUS les enfants disposent de ressources financières suffisantes, habitent un logement de qualité et à prix abordable, ont accès à des loisirs et vivent dans un environnement exempt de violence et de préjugés. Alors, seulement, pourrons-nous commencer à parler d'une véritable égalité des chances!

²² http://www.newswire.ca/fr/news-releases/bilan-faim-2016--hausse-de-100-000-demandes-daide-alimentaire-durgence-pour-une-2e-annee-consecutive-601250045.html